



Communauté de Communes de
Sézanne Sud-Ouest Marnais

ÉCOLES DE SÉZANNE

INSCRIPTIONS SCOLAIRES

RENTÉE DE SEPTEMBRE 2020

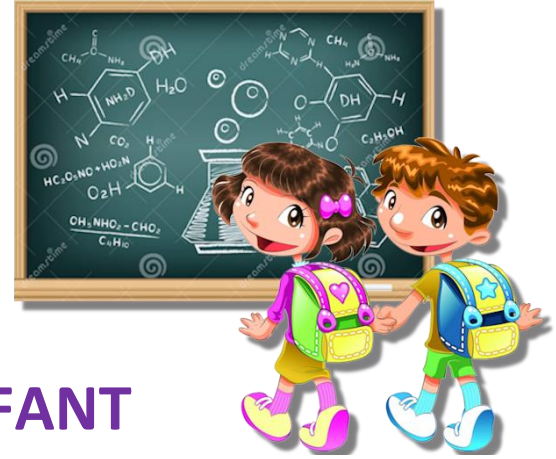
MON ENFANT EST-IL CONCERNÉ ?

Entrée en petite section

Enfants nés en 2017 et de janvier à août 2018

Entrée en CP

Enfants arrivant sur la commune



① INSCRIPTION DE VOTRE ENFANT

Pour les enfants dont les parents sont domiciliés à Sézanne

du lundi 16 au samedi 28 mars 2020
en Mairie de Sézanne (service scolaire)
(rez-de-chaussée - bureau vitré près de l'Église)

du lundi au vendredi de 8h45 à 12h et de 13h15 à 18h
et le samedi matin de 9h à 12h

MERCI DE VOUS MUNIR :

- de votre livret de famille
- d'un justificatif de domicile ou d'une attestation d'hébergement

Le cas échéant,

- certificat de radiation (si changement d'école)
- du jugement fixant l'autorité parentale et la résidence des enfants

Pour les enfants dont les parents sont domiciliés dans les communes du regroupement scolaire

Les inscriptions scolaires doivent être effectuées dans la mairie du lieu de domicile aux jours et aux horaires de permanences

EN CAS D'IMPOSSIBILITE DE SE RENDRE AUX PERMANENCES

Rendez-vous sur notre site internet <https://ccssom.fr/>
« services en ligne »

② DÉCISION D'AFFECTATION DANS UNE ÉCOLE

Les familles des enfants inscrits seront informées de l'école d'affectation dès le mois de mai 2020